

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication : 13/12/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2012-6-8-3

Séance du mercredi 5 décembre 2012

### BUDGET PRIMITIF 2013



### PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Culture du 15 novembre 2012,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve le budget de fonctionnement Langue et Culture Régionales, Programmes E 658, E 758, E 858 pour un montant global de 1 780 000 € (chapitre 65, fonction 28 et chapitre 67, fonction 28) ainsi que les nouvelles autorisations d'engagement Programme E 858 pour un montant de 581 500 €
- ❖ approuve le budget d'investissement programme E 258 (chapitre 204, nature 20414) pour 45 000 € en autorisation de programme et 20 000 € en crédits de paiement
- ❖ donne délégation pour l'exécution du budget, la définition et la mise en œuvre du programme Langue et Culture Régionales à la Commission Permanente.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté